

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DVD 11 Signature d'une convention de financement avec SNCF/Gares&connexions, Réseau Ferré de France (R.F.F.) et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.) concernant les études d'esquisse et d'avant projet pour l'aménagement du parvis et des espaces publics aux abords de la Gare Saint Lazare (8e et 9e).

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec SNCF-GARES&CONNEXIONS, Réseau Ferré de France (R.F.F.) et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.) la convention de financement des études d'esquisse et d'avant projet pour l'aménagement du parvis et des espaces publics aux abords de la Gare Saint Lazare (8e et 9e) ;

Vu la saisine du conseil du 8e arrondissement en date du 25 avril 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec SNCF-GARES&CONNEXIONS, Réseau Ferré de France (R.F.F.) et le Syndicat des transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.) la convention de financement des études d'esquisse et d'avant projet pour l'aménagement du parvis et des espaces publics aux abords de la Gare Saint Lazare, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif aux modalités et à la répartition du financement des études d'esquisse et d'avant projet pour l'aménagement du parvis et des espaces publics aux abords de la Gare Saint Lazare.

Article 2 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 815, mission 61000-99-012 du budget d'investissement de la Ville de Paris.